Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2026

DÉSHERBAGE DES LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE "L'ÉCUME DES MERS"

RAPPORT N°03/08/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Une vente est prévue du mardi 26 au samedi 31 octobre prochain dans le cadre des 10 ans de la médiathèque.

Ventes des documents issus du désherbage	Jeux en très bon état, gros jeux en bon état (1/3 du prix)	20,00 €
	Gros jeux état moyen, jeu de société en bon état	10,00 €
	BD ou beaux livres épais, en bon état, petits jeux	5,00 €
	CD, romans et documentaire en bon état, livres en grand format en bon état	2,00 €
	Livres Petits formats, Livres vieillis, abîmés ou tachés, Livres audio, Revues	1,00 €
	Lot de livres (séries jeunesse, série adultes)	10,00 €
	Livres très abîmés	DON

Les documents n'ayant pas trouvé d'acheteur à la fin de la semaine de vote seront en priorité donnés à :

- L'EHPAD
- La BCD de l'école ou autres bibliothèques d'écoles
- Boîtes à livres si besoin
- La CCPA pour l'opération « ça ne coûte pas un radis », zone de gratuité.

Je vous propose donc :

- D'autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
  - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
  - Suppression des fiches
- De donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

Ventes des documents issus du désherbage	Jeux en très bon état, gros jeux en bon état (1/3 du prix)	20,00 €
	Gros jeux état moyen, jeu de société en bon état	10,00 €
	BD ou beaux livres épais, en bon état, petits jeux	5,00 €
	CD, romans et documentaire en bon état, livres en grand format en bon état	2,00 €
	Livres Petits formats, Livres vieillis, abîmés ou tachés, Livres	1,00 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

	audio, Revues	
	Lot de livres (séries jeunesse, série adultes)	10,00 €
	Livres très abîmés	DON

- D'indiquer qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**03/08/2026**
Réunion du 23 septembre 2026

DÉSHERBAGE DES LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE "L'ÉCUME DES MERS"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaël MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Madame Martine KERFOURN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que pour la bonne gestion de la médiathèque, il est nécessaire de désherber les livres,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

Ventes des documents issus du désherbage	Jeux en très bon état, gros jeux en bon état (1/3 du prix)	20,00 €
	Gros jeux état moyen, jeu de société en bon état	10,00 €
	BD ou beaux livres épais, en bon état, petits jeux	5,00 €
	CD, romans et documentaire en bon état, livres en grand format en bon état	2,00 €
	Livres Petits formats, Livres vieillis, abîmés ou tachés, Livres audio, Revues	1,00 €
	Lot de livres (séries jeunesse, série adultes)	10,00 €
	Livres très abîmés	DON

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_03-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	Procuration à Alain PAUL
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe	Procuration à David KERLAN	TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine Kerfourn	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	Procuration à Brice ABDEBREIMAN
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Thomas GUELENNOC donnée à Ploumilliau	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline	Procuration à Isabelle POULLAIN	GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			